

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01006

Numéro SIREN : 481 595 627

Nom ou dénomination : 6MOUV

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/023571

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/023571**
n° de gestion : **2005B01006**
n° SIREN : **481 595 627 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 30/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

6MOUV - Société anonyme à conseil d'administration
3 allée Olympe de Gouges 31770 Colomiers -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2187732

2357,1

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	1 026 786	656 536	370 250	259 834
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 430	2 430		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	54 859	24 184	30 676	37 545
Autres immobilisations corporelles	11 092	9 716	1 376	1 311
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	12 593
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 102 667	692 865	409 802	311 283
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	390 044		390 044	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				18 227
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	170 400		170 400	280 442
Autres créances	95 639		95 639	37 530
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				90 505
Disponibilités				102 948
Charges constatées d'avance (3)	1 292		1 292	75
TOTAL ACTIF CIRCULANT	657 375		657 375	529 727
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 760 042	692 865	1 067 177	841 010
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	149 400	149 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	765 431	765 431
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-334 719	-542 105
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	226 482	207 385
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	806 594	580 111
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 565	153
Emprunts et dettes financières diverses (3)	73 812	70 981
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 520	25 635
Dettes fiscales et sociales	121 586	131 453
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100	100
Produits constatés d'avance (1)		32 578
TOTAL DETTES	260 583	260 899
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 067 177	841 010
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	260 583	260 899
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 565	153
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)		420 240	420 240	774 995
Production vendue (services)				170 500
Chiffre d'affaires net		420 240	420 240	945 495
Production stockée			390 044	-5 562
Production immobilisée			252 417	107 495
Subventions d'exploitation			32 578	26 536
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 301	683
Autres produits			549	3
Total produits d'exploitation (I)			1 098 130	1 074 651
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			300 090	301 653
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			100 689	123 313
Impôts, taxes et versements assimilés			7 987	7 481
Salaires et traitements			268 444	224 020
Charges sociales			100 486	85 284
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			151 667	146 888
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			13 572	25
Total charges d'exploitation (II)			942 935	888 664
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			155 195	185 987
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			45	317
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			45	317
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 240	2 679
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			3 240	2 679
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 194	-2 362
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			152 000	183 625

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-74 482	-23 760
Total des produits (I+III+V+VII)	1 098 175	1 074 968
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	871 693	867 583
BENEFICE OU PERTE	226 482	207 385
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	5 198	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	350	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	13 549	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRITE PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

19 RUE BERANGER 75003 PARIS - TÉL. 01 48 87 27 68 - PORT. 06 13 40 15 27 - FAX. 01 45 67 06 93
e-mail : j.s.k@orange.fr

6 MOUV

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 149 400 €

3 ALLEE OLYMPE DE GOUGES

31778 COLOMIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société 6 MOUV,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6 MOUV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à ma justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration .

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juin 2018

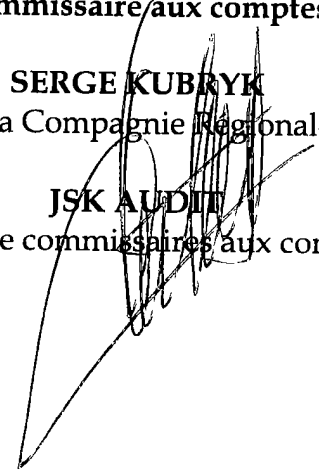
Le commissaire aux comptes

SERGE KUBRYK

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

JSK AUDIT

Société de commissaires aux comptes



POUVOIR

Je soussigné : Bernard CLAUDINON
Agissant en qualité de Directeur Général
De la société 6MOUV SA
Dont le siège social est : 3 allée Olympe de Gouges, 31770 Colomiers

DONNE par les présentes POUVOIR à :

PG Avocat SELARL
Maître Patricia GOUPIL,
264 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS

De pour moi et au nom de ladite société :

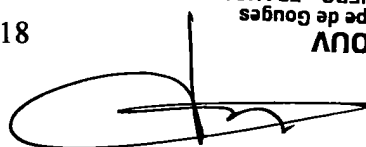
Accomplir toutes formalités légales nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés compétent ;

En conséquence, déposer toutes déclarations, pièces et justifications quelconques, en retirer tous récépissés, régler tous frais et droits à ce sujet, en retirer quittance.

Aux effets ci-dessus, signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à Colomiers

Le 4 Juillet 2018



Signature

(précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

6MOUV
3 Allée Olympe de Gouges
31770 COLOMIERS - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 61 32 89 73
Siret 481 595 627 000 29 - APE3030Z

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SA 6MOUV

3 allée Olympe de Gouges
31778 COLOMIERS

SOTODEX

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Toulouse Midi-Pyrénées

102 rue du lac 31670 LABEGE

Tél. 05 61 75 08 49

Fax. 05 61 73 50 30

courriel. administration@sotodex.com

Web. sotodex.com

Sommaire

1. Comptes annuels	2
Rapport de présentation des comptes annuels	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	17
<i>Autres informations</i>	18
<i>Tableau des cinq derniers exercices</i>	19
2. Détail des comptes	20
Bilan détaillé	21
Compte de résultat détaillé	25
3. Soldes intermédiaires de gestion	28
Soldes intermédiaires	29
Détails des soldes intermédiaires de gestion	30
4. Liasse fiscale	36
5. Dossier de gestion	63
Dossier de gestion	64

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

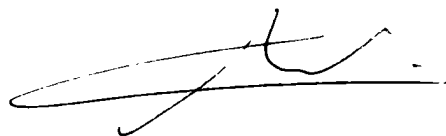
Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 15/11/2011, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA 6MOUV relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 067 177
Chiffre d'affaires	420 240
Résultat net comptable (Bénéfice)	226 482

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LABEGE
Le 24/04/2018



CHRISTIAN LAUBIN
Expert-comptable

6MOUV
Société Anonyme au capital social de 149.400 euros
Siège social : 3 allée Olympe de Gouges, 31770 Colomiers
RCS Toulouse n° 481 595 627

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018

L'an 2018,
Le 29 Juin à dix heures 30,

Les actionnaires de la société anonyme 6MOUV se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 3 allée Olympe de Gouges à Colomiers, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, en date du 13 Juin 2017.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Marc ALBAN,
- Madame Odile AUDUBERT,
- Monsieur Jean BROQUET,
- Monsieur Bernard CLAUDINON,
- Monsieur Serge COCAULT,
- Monsieur Alain JOURDAN,
- Monsieur Jérôme LIEVRE-CORMIER,
- Monsieur Michel SAVIOZ,
- Madame Magali VAISSIERE,
- La société VSM représentée par Monsieur Jean BENOIT.

Sont absents :

- Madame Julie CLAUDINON,
- Monsieur Philippe GUISET,
- La société HORES RETURN EQUITY représentée par Monsieur Joël Maître,
- Madame Géraldine PIMONT,
- L'Indivision VILAIN.

La société JSK Audit, commissaire aux comptes de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

La réunion est présidée par Monsieur Bernard CLAUDINON, Directeur Général et associé de la Société.

Monsieur Jean BROQUET assume les fonctions de Secrétaire de la séance.

Il a été établi une feuille de présence qui est signée par le président de séance et par le secrétaire et à laquelle sont annexées les procurations.

Le président de séance constate et déclare que les actionnaires présents, représentés ou ayant exprimé leur vote par correspondance représentant plus d'un tiers des droits de vote, le quorum requis par l'article 25 des statuts de la Société est atteint et qu'en conséquence, l'assemblée peut donc valablement délibérer.



J B

Le président de séance dispose des éléments suivants :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les procurations données par les actionnaires représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le président rappelle que les actionnaires ont été convoqués sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des Comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le président donne lecture du rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 242 voix sur 14 940.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 226.482 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 226.482 euros au compte de *report à nouveau*.

Après affectation du bénéfice, le compte report à nouveau est déficitaire de 108.237 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 242 voix sur 14 940.



J B

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 242 voix sur 14 940.

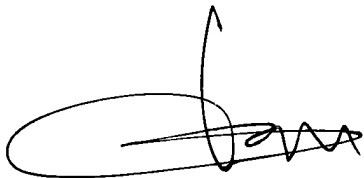
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 242 voix sur 14 940.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président de séance et le secrétaire conformément aux dispositions des statuts.



Monsieur Bernard CLAUDINON



Monsieur Jean BROQUET